

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**

Quarante-quatrième réunion
Tanger (Maroc) (hybride), 28-30 mars 2026

Point 6 g) de l'ordre du jour provisoire**

Questions statutaires**Rapport sur la mise en œuvre du Programme
d'action d'Avaza en faveur des pays en
développement sans littoral pour la décennie 2024-
2034****I. Introduction**

1. Le 24 décembre 2024, l'Assemblée générale a adopté le Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034^{1,2}. Ce cadre de référence majeur, qui succède au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, a ensuite été accueilli favorablement par les participants à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue à Avaza (Turkménistan) du 5 au 8 août 2025³. Dans la Déclaration politique d'Avaza, ceux-ci se sont engagés à en assurer la pleine mise en œuvre. Dans le Programme d'action d'Avaza, la communauté internationale réaffirme son engagement continu à s'attaquer à l'ensemble de difficultés structurelles et persistantes en matière de développement que doivent surmonter les pays en développement sans littoral.

2. Le Programme d'action d'Avaza définit un programme stratégique articulé autour des cinq domaines d'action prioritaires suivants :

- a) Domaine d'action prioritaire 1 : transformation structurelle et science, technologie et innovation ;
- b) Domaine d'action prioritaire 2 : commerce, facilitation du commerce et intégration régionale ;
- c) Domaine d'action prioritaire 3 : transit, transport et connectivité ;
- d) Domaine d'action prioritaire 4 : renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience par rapport aux changements climatiques et aux catastrophes ;

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 mars 2026).

** E/ECA/COE/44/1/Rev.1.

¹ Résolution 79/233 de l'Assemblée générale, annexe.

² Conformément à la résolution 79/279 de l'Assemblée générale du 11 avril 2025, le Programme d'action a été renommé « Programme d'action d'Avaza en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 ».

³ Résolution 80/3 de l'Assemblée générale, annexe.



e) Domaine d'action prioritaire 5 : moyens de mise en œuvre.

3. Le Programme d'action d'Avaza reprend les objectifs fondamentaux du Programme d'action de Vienne, à savoir la promotion d'une croissance inclusive soutenue et la réduction de la pauvreté. Toutefois, il met davantage l'accent sur la science, la technologie et l'innovation, sur le renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience des pays en développement sans littoral, ainsi que sur la réduction de leur vulnérabilité face aux changements climatiques.

4. La mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza revêt une importance capitale pour l'Afrique, qui compte 16 des 32 pays en développement sans littoral du monde, dont 13 figurent également parmi les pays les moins avancés. Les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Avaza s'appuient sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action de Vienne, notamment dans des domaines tels que le renforcement de la compétitivité, l'accroissement des échanges commerciaux, la transformation structurelle, la coopération régionale, la croissance inclusive et le développement durable.

5. La mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza n'en est encore qu'à ses premières étapes. Les efforts initiaux ont principalement porté sur l'intégration des priorités du Programme dans les cadres nationaux et régionaux et sur l'établissement de partenariats stratégiques visant à renforcer la coopération technique et financière. Bien que, depuis l'adoption du Programme en décembre 2024, des progrès aient été enregistrés dans de nombreux domaines du développement social et économique dans certains pays africains en développement sans littoral, ces avancées ne peuvent être directement attribuées à sa mise en œuvre. Elles reflètent plutôt la dynamique continue des initiatives lancées au titre du Programme d'action de Vienne, ainsi que d'autres efforts complémentaires aux niveaux mondial, régional et national, qui sont alignés sur les objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Avaza.

6. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en partenariat avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a joué un rôle de premier plan dans la facilitation de la mise en œuvre initiale du Programme d'action d'Avaza. Les gouvernements des pays africains en développement sans littoral bénéficient de l'appui de la CEA pour aligner leurs plans nationaux de développement sur le Programme d'action d'Avaza et sur les cadres de développement régionaux et mondiaux connexes, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Cet alignement vise à améliorer la coordination de la mise en œuvre, tout en renforçant les capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Les efforts déployés par la Commission à cet égard jettent les bases de stratégies de mise en œuvre cohérentes, de progrès mesurables et d'une responsabilisation accrue, garantissant ainsi que les engagements pris au titre du Programme d'action d'Avaza se traduisent par des résultats tangibles pour les pays en développement sans littoral.

II. Aperçu du développement économique et social dans les pays en développement africains sans littoral

7. L'adoption du Programme d'action d'Avaza intervient à un moment particulièrement difficile, les pays ayant fait face, au cours de la décennie couverte par le Programme d'action de Vienne, à des crises mondiales concomitantes : la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les perturbations des chaînes d'approvisionnement qui en ont résulté, la hausse de l'inflation, l'aggravation du surendettement, les chocs climatiques et

l'intensification des tensions géopolitiques mondiales. Ces difficultés se sont mutuellement renforcées, ralentissant les progrès attendus en matière de développement et exposant davantage les fragilités structurelles des pays en développement, en particulier des pays en développement sans littoral.

A. Croissance économique

8. Les perspectives de croissance des pays africains en développement sans littoral apparaissent en amélioration, comme le montre la comparaison des taux de croissance prévus du produit intérieur brut (PIB) réel pour 2025. Comme indiqué à la figure I, plusieurs pays devraient enregistrer des taux de croissance supérieurs à la moyenne continentale projetée, établie à 4,2 % en 2025.

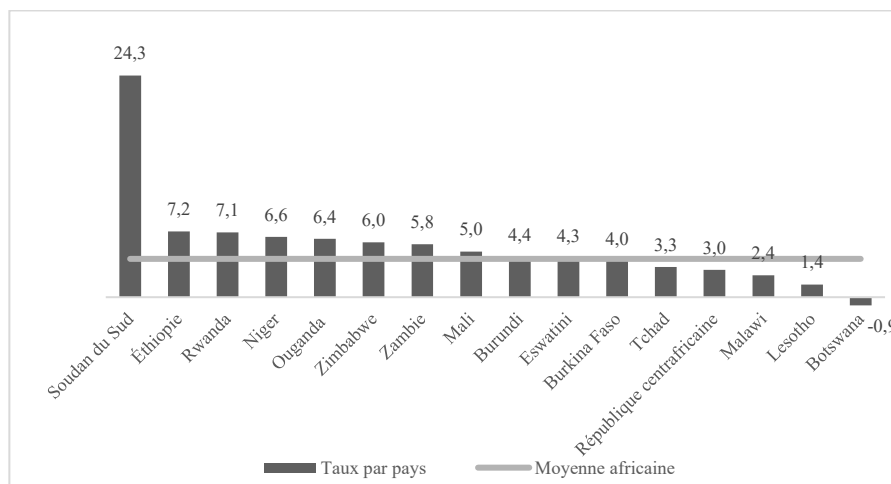
9. Le Soudan du Sud se distingue particulièrement, étant passé de la récession à la croissance en l'espace d'une année : le taux de croissance du pays, qui s'établissait à -26,1 % en 2024, a atteint 24,3 % en 2025, sous l'effet de la reprise de la production et des exportations de pétrole après les perturbations survenues en 2023 et 2024. L'économie éthiopienne devrait enregistrer une croissance de 7,2 % en 2025, soit un rythme légèrement inférieur aux 8,2 % observés en 2024, portée par la poursuite des réformes gouvernementales et l'augmentation des investissements dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures. Le taux de croissance du Rwanda devrait reculer légèrement pour s'établir à 7,1 %, contre 8,9 % en 2024, soutenu par l'expansion continue des secteurs des services, de la construction et de l'agriculture. Le taux de croissance projeté de 6,6 % pour le Niger s'explique par la reprise des exportations de pétrole et par une saison agricole favorable, après un taux de croissance estimé à 10,3 % en 2024⁴.

10. Dans l'ensemble, l'économie de tous les pays africains en développement sans littoral devrait continuer de croître, à l'exception de celle du Botswana, dont le PIB devrait se contracter en 2025, mais de manière moins marquée qu'en 2024 : le taux de croissance du pays devrait s'améliorer, passant de -3,0 % à -0,9 %. Cette contraction s'explique en grande partie par la diminution des revenus du secteur minier, en particulier ceux provenant des diamants, qui constituent l'un des principaux produits d'exportation du pays⁵.

⁴ Fonds monétaire international (FMI), « Real GDP growth: annual percent change », base de données DataMapper du FMI. Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD/ TCD (en anglais seulement) (site consulté le 27 octobre 2025).

⁵ Ibid.

Figure I
Taux de croissance projeté du PIB réel, 2025
 (en pourcentage)



Source : FMI, « Real GDP growth: annual percent change », base de données DataMapper du FMI. Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/NGDP_RPCH@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD/ TCD (en anglais seulement) (site consulté le 27 octobre 2025).

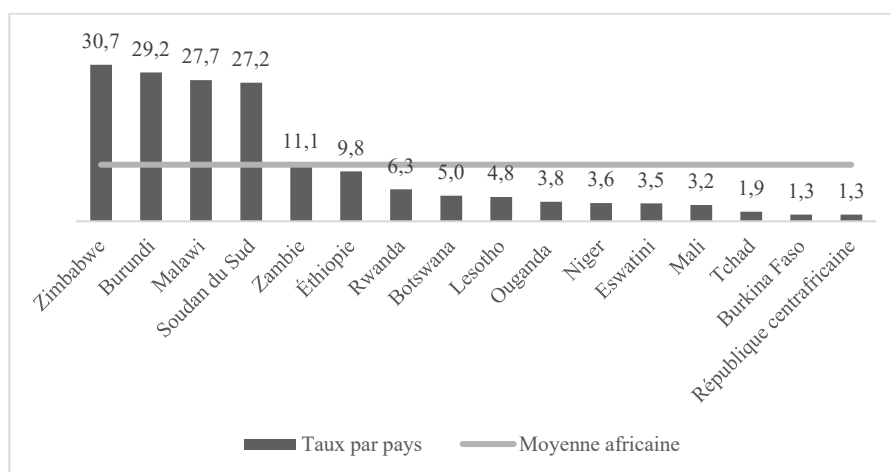
11. Malgré les projections de croissance positives, il reste urgent de remédier aux vulnérabilités structurelles persistantes. Une croissance soutenue exigera une accélération de la mise en œuvre des mesures prévues dans les cinq domaines prioritaires du Programme d'action d'Avaza. En renforçant la mise en œuvre et les partenariats dans le cadre du nouveau dispositif, les États pourront s'appuyer sur les acquis résultant de l'application du Programme d'action de Vienne et progresser dans leur transition vers une économie plus résiliente, diversifiée et inclusive.

B. Inflation

12. L'inflation reste un obstacle majeur à la croissance économique dans les pays en développement sans littoral. Des taux d'inflation durablement élevés continuent d'entraver la croissance économique en érodant le pouvoir d'achat, en affaiblissant la confiance des investisseurs et en aggravant des difficultés structurelles de longue date, telles que les coûts de transport élevés et la vulnérabilité aux perturbations des chaînes d'approvisionnement.

13. Comme indiqué à la figure II, le taux d'inflation au Zimbabwe devrait s'établir à 30,7 % en 2025, soit un recul marqué par rapport aux taux supérieurs à 600 % enregistrés en 2024. Bien que le pays ait connu par le passé des taux d'inflation élevés, l'amélioration de la stabilité macroéconomique devrait atténuer les pressions inflationnistes. En 2025, les pays africains en développement sans littoral ci-après devraient également afficher des taux d'inflation égaux ou supérieurs à la moyenne régionale : Burundi (29,2 %), Malawi (27,7 %), Soudan du Sud (27,2 %) et Zambie (11,1 %).

Figure II
Taux d'inflation attendu, 2025
 (en pourcentage)



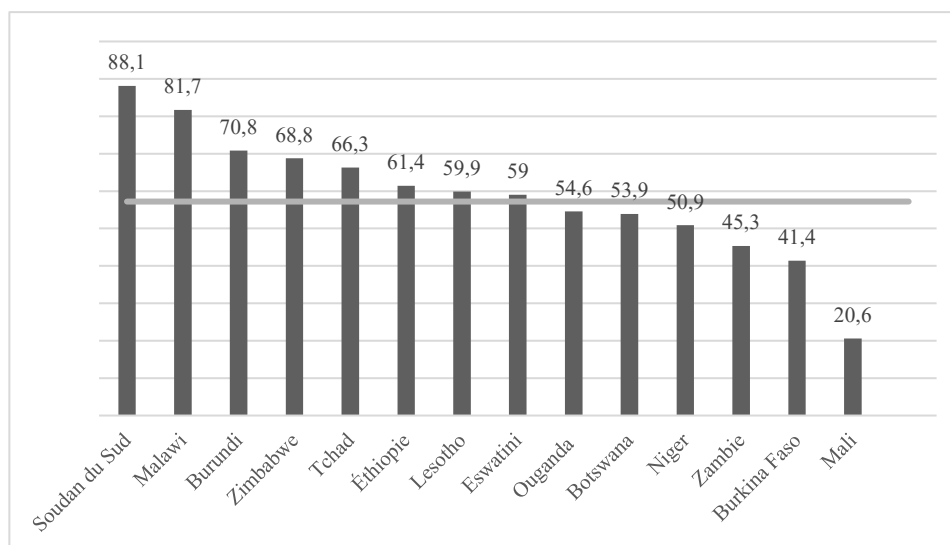
Source : FMI, « Inflation rate, end of period consumer prices: annual percent change », base de données IMF DataMapper. Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/PCPIEPCH@WEO/WEOORLD/VEN/ZWE (en anglais seulement) (site consulté le 27 octobre 2025).

C. Insécurité alimentaire

14. Dans les pays en développement sans littoral, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave demeure une préoccupation majeure, les taux observés dans plusieurs pays dépassant largement la moyenne régionale de 57,2 % en 2025, comme indiqué à la figure III.

15. Le niveau le plus élevé a été enregistré au Soudan du Sud, avec un taux de 88,1 %. Les pays ci-après affichaient également des taux supérieurs à la moyenne régionale : Malawi (81,7 %), Burundi (70,8 %), Zimbabwe (68,8 %), Tchad (66,3 %), Éthiopie (61,4 %), Lesotho (59,9 %) et Eswatini (59,0 %). Ces chiffres mettent clairement en évidence l'ampleur de la crise de la sécurité alimentaire à laquelle font face les pays en développement sans littoral, ainsi que le fait que nombre d'entre eux ne sont pas en bonne voie d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) d'ici à 2030.

Figure III
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population totale, moyenne sur trois ans, 2022-2024
 (en pourcentage)



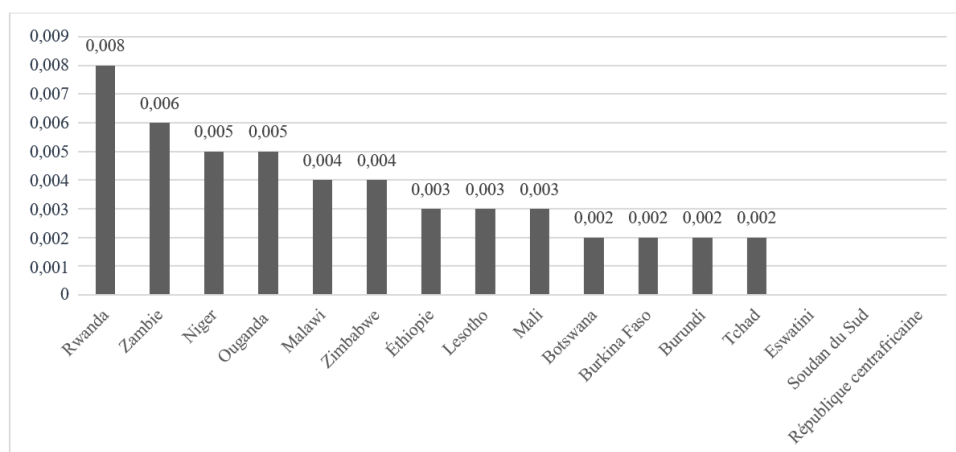
Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « Prévalence (en pourcentage) de la sous-alimentation (moyenne sur trois ans) », Carte de la faim. Disponible à l'adresse : www.fao.org/interactive/hunger-map/fr/ (site consulté le 27 octobre 2025).

Remarque : les données relatives à la République centrafricaine et au Rwanda ne sont pas disponibles ou n'ont pas été communiquées.

D. Capital humain

16. Le renforcement du capital humain est essentiel pour surmonter les contraintes structurelles, libérer pleinement le potentiel des populations et soutenir le développement de systèmes économiques résilients. Comme indiqué à la figure IV, de légères hausses ont été enregistrées dans les valeurs de l'indice de développement humain de la plupart des pays africains en développement sans littoral entre 2022 et 2023. Les seules exceptions sont l'Eswatini et le Soudan du Sud, dont les valeurs n'ont pas changé.

Figure IV
Augmentation des valeurs de l'indice de développement humain, 2022-2023



Source : Calculs de la CEA fondés sur les données du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « Explore HDI », rapports sur le développement humain. Disponible à l'adresse : <https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indicies/HDI> (en anglais seulement) (site consulté le 22 décembre 2025).

Remarque : les données relatives à la République centrafricaine ne sont pas disponibles.

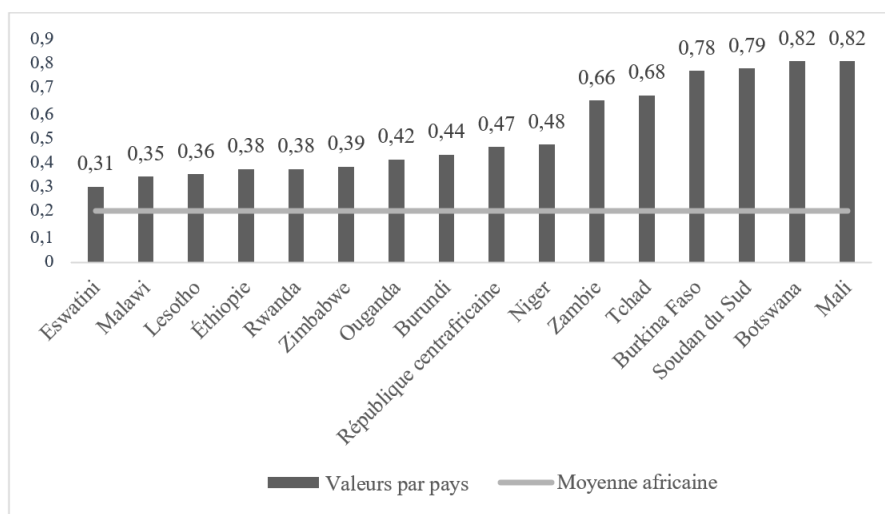
III. De Vienne à Avaza : maintenir l'accent sur l'appui au développement des pays africains en développement sans littoral

A. Transformation structurelle et science, technologie et innovation

17. Les pays africains en développement sans littoral se heurtent à des contraintes structurelles persistantes, notamment l'isolement géographique, les coûts élevés du commerce et des transports, la dépendance à l'égard des pays de transit, des lacunes en matière d'infrastructures et une intégration limitée dans les marchés mondiaux. Pour s'affranchir de ces contraintes, ces pays ont un besoin urgent de diversification économique, de renforcement des capacités productives et d'investissements dans la recherche et le développement visant à accélérer l'innovation et l'adoption des technologies.

18. Comme indiqué à la figure V, les valeurs de l'indice de concentration des exportations des 16 pays africains en développement sans littoral sont toutes supérieures à la moyenne continentale, qui s'établit à 0,21. Le Programme d'action d'Avaza offre une possibilité de soutenir la diversification en augmentant la valeur ajoutée de la production, en accroissant les exportations de produits manufacturés et en développant les services, ce qui contribuera à réduire la vulnérabilité, à renforcer la résilience et à favoriser une intégration régionale durable.

Figure V
Valeurs de l'indice de concentration des exportations, 2024



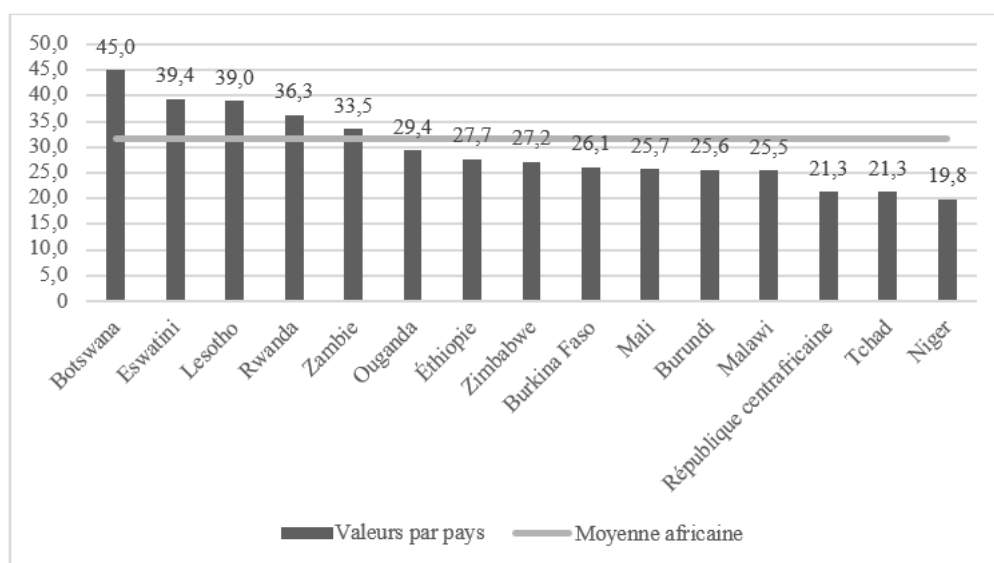
Source : CNUCED, « Marchandises : Indices de concentration et de diversification des exportations et des importations par produit, annuel », base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/USConcentDiversIndices> (site consulté le 28 octobre 2025).

19. Les capacités productives restent faibles dans les pays africains en développement sans littoral, ce qui limite leur aptitude à attirer des investissements et à stimuler l'industrialisation⁶. Comme indiqué à la figure VI, en 2024, le Botswana affichait la valeur la plus élevée de l'indice des capacités productives parmi les pays africains en développement sans littoral (45,0), suivi de l'Eswatini (39,4) et du Lesotho (39,0), tandis que le Niger enregistrait la valeur la plus faible (19,8), la plupart des autres pays se situant entre 25,0 et 29,0.

20. Étant donné que plus de la moitié des pays africains en développement sans littoral affichaient des valeurs inférieures à 30,0, il apparaît clairement que leurs capacités productives doivent être renforcées d'urgence au moyen des mesures énoncées dans le Programme d'action d'Avaza. Ces mesures comprennent notamment l'augmentation de la productivité du travail, l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, l'appui à la transformation numérique et la promotion de l'industrialisation. Les interventions menées dans ces domaines sont essentielles pour réduire les vulnérabilités structurelles, diversifier les systèmes économiques et renforcer la compétitivité au sein des chaînes de valeur régionales et mondiales.

⁶ CNUCED, *Building and Utilizing Productive Capacities in Africa and the Least Developed Countries: A Holistic and Practical Guide* (en anglais seulement) (Genève, 2020).

Figure VI
Valeurs de l'indice des capacités productives, 2024



Source : CNUCED, « Indice des capacités productives, annuel, 2000-2024 (analytique) », base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.PCI> (site consulté le 28 octobre 2025).

Remarque : les données relatives au Soudan du Sud ne sont pas disponibles.

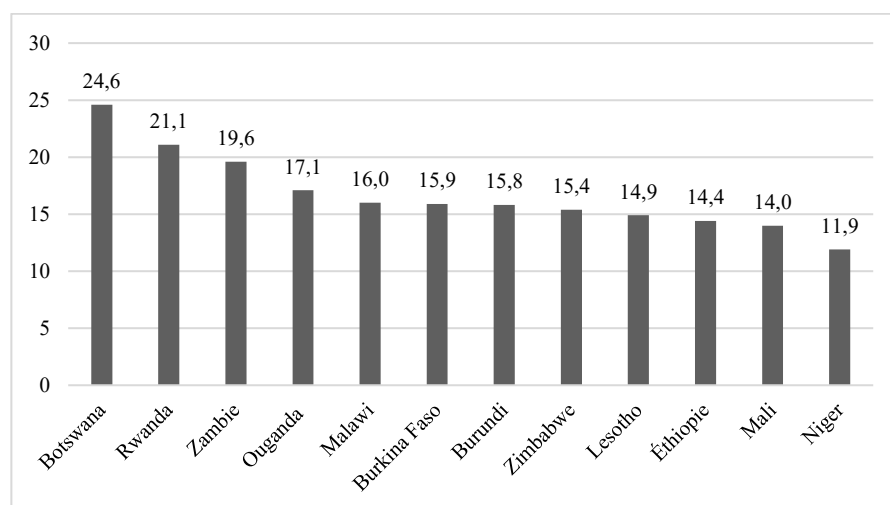
21. De nombreux pays africains en développement sans littoral ne disposent pas de stratégies numériques nationales, font face à des difficultés en matière de gouvernance des données et doivent composer avec des coûts élevés du haut débit au regard des niveaux de revenu, ce qui limite encore davantage l'inclusion numérique et l'innovation. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), les pays en développement sans littoral affichent des résultats inférieurs à la moyenne continentale dans des domaines tels que les infrastructures numériques, l'accessibilité financière et la gouvernance numérique. Néanmoins, en Afrique, ces pays commencent à se positionner comme des chefs de file dans certains domaines de l'inclusion numérique, notamment en ce qui concerne les cadres d'action relatifs aux personnes handicapées ainsi qu'aux femmes et aux filles⁷.

22. Selon l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), parmi les 16 pays africains en développement sans littoral, seul le Botswana figure parmi les 100 premiers du classement de l'Indice mondial de l'innovation : le pays se classe au quatre-vingt-septième rang, avec un score de 24,6 (voir figure VII). À l'exception du Rwanda, qui a obtenu un score de 21,1, tous les autres pays africains en développement sans littoral ont enregistré des scores inférieurs à 20,0. À titre de comparaison, la Suisse, première économie mondiale dans ce classement, a obtenu un score de 66,0⁸. Cet écart marqué justifie l'accent mis, dans le Programme d'action d'Avaza, sur le renforcement de la science, de la technologie et de l'innovation à l'horizon 2034. Un tel renforcement permettrait aux pays africains en développement sans littoral de tirer parti de leur dividende démographique et de renforcer leur résilience face aux changements climatiques et aux vulnérabilités structurelles.

⁷ UIT, *Measuring Digital Development – State of Digital Development and Trends in the Africa Region: Challenges and Opportunities* (en anglais seulement) (Genève, 2025).

⁸ OMPI, *Indice mondial de l'innovation 2025 : L'innovation à la croisée des chemins* (Genève, 2025).

Figure VII
Indice mondial de l'innovation, 2025



Source : OMPI, *Indice mondial de l'innovation 2025 : L'innovation à la croisée des chemins* (Genève, 2025).

Remarque : les données relatives à l'Eswatini, à la République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Tchad ne sont pas disponibles.

23. En 2025, la CEA a fourni une assistance technique ciblée et proposé des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la gouvernance des données, de moderniser les services publics, de renforcer les systèmes de réglementation et de développer les compétences numériques. À titre d'exemples, elle a appuyé l'organisation d'une compétition nationale des olympiades mondiales de robotique (World Robotics Olympiad) en Éthiopie, en partenariat avec un promoteur de projet privé et Camden Education. Elle a également aidé le Gouvernement malawien à mettre au point des plateformes numériques de suivi des performances et fourni au Gouvernement burundais des orientations en vue de l'élaboration de sa première stratégie nationale en matière de gouvernance des données.

24. Ces interventions ont aidé les États concernés à jeter les bases d'une innovation à plus long terme, du développement du capital humain et des écosystèmes numériques inclusifs nécessaires pour tirer parti de la quatrième révolution industrielle et contribuer à l'objectif d'un avenir numérique inclusif, ouvert, durable, équitable, sûr et sécurisé pour tous, tel qu'énoncé dans le Pacte numérique mondial.

B. Commerce, facilitation du commerce et intégration régionale

25. Le Programme d'action d'Avaza fixe des objectifs en matière de commerce, de facilitation des échanges et d'intégration régionale. Ceux-ci consistent notamment à aider les pays en développement sans littoral à accroître sensiblement leur participation au commerce mondial afin de doubler au moins leurs exportations mondiales de marchandises d'ici à 2034, à diversifier considérablement leurs échanges commerciaux en augmentant la part de la valeur ajoutée et de la transformation manufacturière de leurs exportations et à augmenter substantiellement la part des pays en développement sans littoral dans le commerce intrarégional.

1. Commerce international

26. Bien que certains progrès aient été accomplis dans le cadre du Programme d'action de Vienne, la plupart des pays en développement sans littoral restent en proie à des déficits commerciaux persistants. Il est donc nécessaire de renforcer davantage les capacités commerciales dans le cadre du

Programme d'action d'Avaza. Il convient toutefois de noter que certains pays africains en développement sans littoral sont relativement bien intégrés dans la région au sens large : dans le cas de l'Eswatini et du Malawi, par exemple, 89 % et 52 % de leurs exportations, respectivement, sont destinées aux marchés africains⁹.

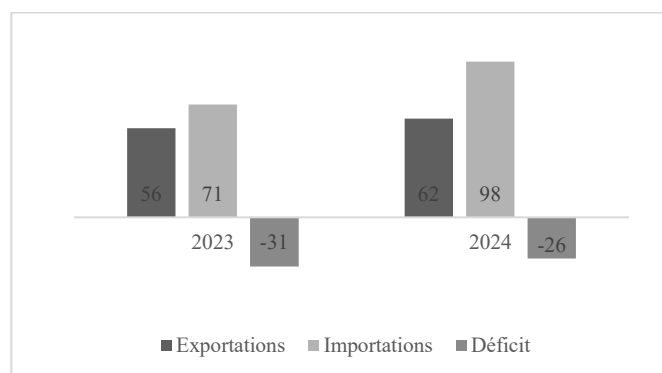
27. La forte dépendance à l'égard des infrastructures de transit des pays voisins réduit l'efficacité commerciale des pays africains en développement sans littoral, rendant indispensables des partenariats solides en matière de transit pour surmonter les désavantages structurels et éviter la marginalisation dans le commerce régional et mondial. Au-delà de ces partenariats, l'intégration régionale est essentielle pour améliorer la connectivité, élargir les marchés et permettre une participation accrue aux chaînes de valeur régionales. La Commission continue d'appuyer l'intégration régionale et de promouvoir un développement industriel commun, notamment dans le cadre de la zone économique spéciale transfrontière entre la République démocratique du Congo et la Zambie, dédiée à la fabrication de batteries et de véhicules électriques.

28. L'amélioration des performances en matière d'exportation et d'importation des pays africains en développement sans littoral a été lente. Comme indiqué à la figure VIII, si le total des exportations de marchandises a fortement augmenté, passant de 56 milliards de dollars en 2023 à 71 milliards de dollars en 2024, le total des importations a progressé de manière encore plus marquée, passant de 71 milliards de dollars à 98 milliards de dollars, ce qui a creusé le déficit commercial continental, lequel est passé de 31 milliards de dollars à 36 milliards de dollars. Compte tenu de l'aggravation du déficit, il faut manifestement accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de renforcer l'intégration des pays en développement sans littoral dans les marchés régionaux et internationaux.

Figure VIII

Commerce de marchandises : exportations, importations et déficit des pays africains en développement sans littoral, 2023 et 2024

(en milliards de dollars É.-U.)



Source : Calculs de la CEA fondés sur des données de la CNUCED, « Marchandises : Commerce total et pourcentage du monde, annuel », base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/d/atacentre/dataviewer/USTradeMerchTotal> (site consulté le 28 octobre 2025).

29. Comme indiqué à la figure IX, aussi bien les exportations que les importations de services ont progressé entre 2023 et 2024, mais l'écart entre les unes et les autres s'est creusé, entraînant une légère augmentation du déficit commercial des services, qui est passé de 12 milliards de dollars à 13 milliards de dollars. Un tel déficit représente un potentiel inexploité de développement

⁹ CNUCED, « Matrice du commerce des marchandises, annuel (analytique) », base de données UNCTADStat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/reportInfo/USTradeMatrix> (site consulté le 30 octobre 2025).

des exportations de services. Grâce à la mise en œuvre du Programme d'action d'Avaza, le commerce de services des pays africains en développement sans littoral pourrait être intensifié, en particulier dans les domaines des services fournis par voie numérique, du tourisme, des transports et des services professionnels.

Figure IX

Commerce des services : exportations, importations et déficit des pays africains en développement sans littoral, 2023 et 2024
(en milliards de dollars)



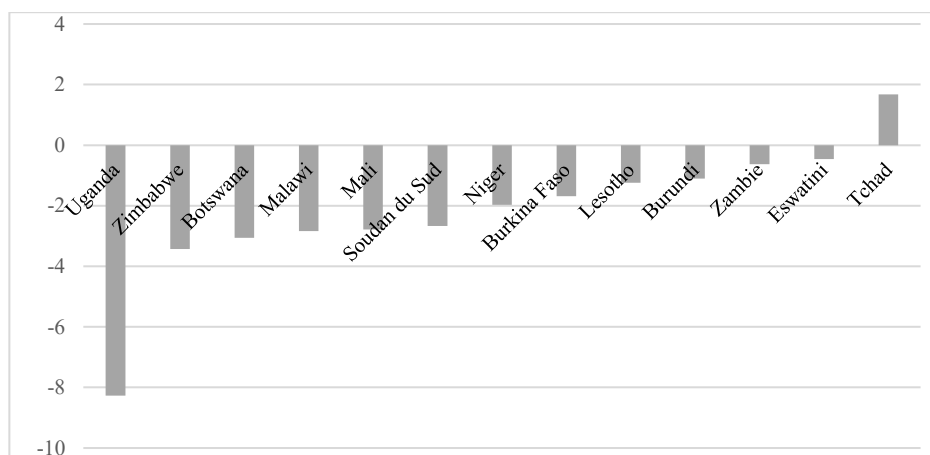
Source : Calculs de la CEA, fondés sur les données de la CNUCED, « Services (MBP6) : exportations et importations par catégories de services, partenaire monde, annuel », base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.TradeServC.atTotal> (site consulté le 6 novembre 2025).

Remarque : les données relatives à l'Éthiopie, à la République centrafricaine et au Rwanda n'étant pas disponibles pour 2024, ces pays n'ont pas été inclus dans l'analyse.

30. Comme indiqué à la figure X, la plupart des pays africains en développement sans littoral sont restés des importateurs nets de biens et de services en 2024, le Tchad étant le seul à avoir enregistré un excédent commercial. L'Ouganda a affiché le déficit commercial le plus élevé, estimé à environ 8,27 milliards de dollars. Le Botswana, le Malawi, le Mali, le Soudan du Sud et le Zimbabwe ont également enregistré des déficits importants.

Figure X

Balance commerciale des biens et services, 2024
(en milliards de dollars)



Source : CEA, d'après les données de la CNUCED, « Biens et services (MBP6) : exportations et importations de biens et de services, annuel », base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/USGoodsAndServicesBpm> (site consulté le 6 novembre 2025).

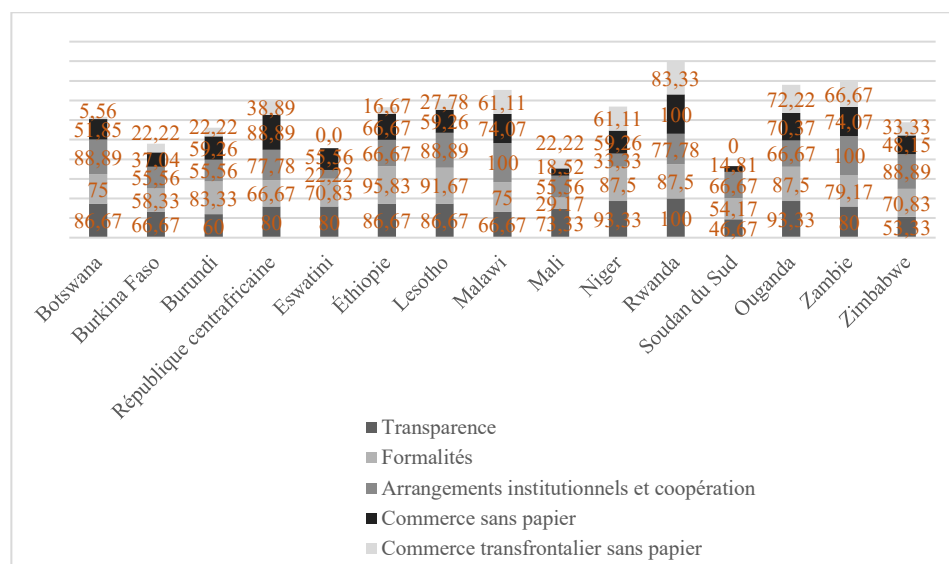
2. Facilitation du commerce

31. Dans le Programme d'action d'Avaza, la facilitation du commerce, reposant sur l'efficacité accrue et la réduction des coûts (élevés) du commerce, est considérée comme une priorité pour les pays en développement sans littoral. Le taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce dans les 15 pays africains en développement sans littoral pour lesquels des données sont disponibles – présenté à la figure XI – s'élève à 62,1 %. Avec un taux de 91,4 %, le Rwanda a obtenu le résultat le plus élevé, tandis que le Soudan du Sud, avec 32,3 %, a enregistré le taux le plus bas. Compte tenu des différences dans le niveau de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce, il faudra déployer des efforts à l'échelle tant nationale que régionale et mener des activités ciblées de renforcement des capacités afin d'assurer des progrès plus homogènes.

Figure XI

Mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce et des mesures relatives au commerce sans papier, 2025

(en pourcentage)



Source : CEA et autres, *Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report, 2025* (en anglais seulement) (New York, Nations Unies, 2025).

Remarque : les données relatives au Tchad ne sont pas disponibles.

3. Intégration et coopération régionales

32. Pour les pays africains en développement sans littoral, déjà pénalisés par les coûts de transport élevés découlant de leur situation géographique, l'intégration constitue un moyen d'élargir l'accès aux marchés et d'améliorer la connectivité. Outre leur éventuelle appartenance à des communautés économiques régionales, tous les pays africains en développement sans littoral ont, depuis le lancement du Programme d'action de Vienne en 2014, renforcé leur degré d'intégration avec le reste de la région en devenant signataires de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. À mesure que la mise en œuvre de cet Accord progresse, le renforcement de l'intégration régionale devrait permettre de réduire les obstacles au commerce touchant de manière disproportionnée les pays en développement sans littoral, qui auront ainsi la possibilité de participer de façon compétitive aux marchés continentaux et mondiaux. Les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Avaza et visant à stimuler le commerce des pays en développement sans littoral sur les marchés régionaux et internationaux contribuent à renforcer l'intégration africaine.

33. Dans un contexte d'évolution des flux commerciaux mondiaux, notamment en raison de l'expiration, en septembre 2025, de la loi des États-Unis d'Amérique sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (African Growth and Opportunity Act), la Zone de libre-échange continentale africaine constitue un marché de substitution. L'expiration de cette loi devrait restreindre l'accès au marché des États-Unis pour les exportations de vêtements et de produits agroalimentaires d'Eswatini et du Lesotho, entre autres pays.

34. En 2025, conformément au Programme d'action d'Avaza, la CEA a :

a) Fourni au Gouvernement du Lesotho un appui ciblé pour la validation de sa stratégie nationale relative à la mise en œuvre de l'Accord ;

b) Apporté aux Gouvernements éthiopien, nigérien et zambien une assistance adaptée visant à renforcer la facilitation du commerce, la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée et l'harmonisation des chaînes de valeur régionales ;

c) Fourni aux Gouvernements burkinabé et burundais un soutien en matière de renforcement des capacités, d'analyse des chaînes de valeur et d'aide à l'élaboration de plans d'action nationaux pour leur secteur des services financiers, en vue d'améliorer la collecte de données, d'approfondir la compréhension des dynamiques commerciales et de renforcer les réformes stratégiques afin de favoriser une participation accrue aux chaînes de valeur financières mondiales.

35. Il est à espérer que l'intégration de la Zone de libre-échange continentale africaine sera favorisée par des projets d'infrastructure, notamment le futur marché unique africain du transport aérien. En outre, des initiatives sous-régionales, telles que l'Organisation tripartite du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, contribuent à stimuler le commerce intra-africain.

36. La CEA prend des mesures visant à faire progresser à la fois l'intégration régionale et la mise en œuvre de l'Agenda 2063. C'est ainsi que sa boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports a été utilisée aux fins de l'intégration des objectifs et des aspirations de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement de l'Eswatini et du Malawi. Autre exemple, la CEA a mené des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des représentants des pays en développement sans littoral à l'occasion de la quatrième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie, tenue à Addis-Abeba les 18 et 19 novembre 2025.

37. Les mesures qu'a prises la CEA pour promouvoir l'intégration régionale et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 permettront aux gouvernements des pays africains en développement sans littoral de mieux appliquer les mesures relevant des autres domaines prioritaires du Programme d'action d'Avaza, notamment au moyen de politiques harmonisées et de partenariats visant à améliorer la facilitation du commerce, le transit et la connectivité. Étant donné que ces pays demeurent fortement tributaires des exportations de produits de base, un approfondissement de l'intégration du commerce de biens et de services, en particulier via les chaînes de valeur régionales, constitue un moyen essentiel de diversification et de transformation structurelle.

C. Transit, transport et connectivité

38. Le développement des infrastructures est un moyen de transformer les pays sans littoral en pays reliés par voie terrestre, afin d'améliorer leur intégration commerciale régionale et mondiale et leurs perspectives de développement. Selon le Programme d'action d'Avaza, les gouvernements

doivent développer et entretenir des systèmes de transport efficaces et résilients dans les pays en développement sans littoral, notamment en comblant les maillons manquants des différents corridors. Le renforcement des réseaux de transport est indispensable pour réduire les coûts du commerce et du transport, accroître la compétitivité et améliorer l'accès aux marchés régionaux et internationaux.

39. À l'heure actuelle, des initiatives continentales, telles que le Programme de développement des infrastructures en Afrique, auquel participe la CEA, stimulent le développement des infrastructures dans des secteurs essentiels, notamment les transports, l'énergie, l'eau et les technologies de l'information et de la communication. Par exemple, le Botswana et la Zambie, deux pays en développement sans littoral, ont été reliés par le pont de Kazungula. Construit dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, ce pont doté de postes-frontière à guichet unique a permis de réduire les temps de franchissement des frontières jusqu'à 70 %, favorisant ainsi les échanges commerciaux¹⁰.

40. La transformation numérique et la connectivité à Internet constituent des objectifs déterminants du Programme d'action d'Avaza. Les taux d'accès à Internet dans les pays africains en développement sans littoral demeurent nettement inférieurs à la moyenne continentale, qui s'établit à 35,7 %, bien que certains pays, dont le Botswana et le Burkina Faso, affichent des taux supérieurs à 50,0 %¹¹. Le Centre d'excellence numérique de la CEA aide les gouvernements africains, y compris ceux des pays en développement sans littoral, à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'initiatives axées sur les technologies et promeut l'adoption de principes de bonne gouvernance de l'identité numérique, en tant que fondements de la transformation numérique.

41. À la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, il a été établi un mécanisme de financement des investissements dans les infrastructures au bénéfice des pays en développement sans littoral, qui vise à stimuler la mobilisation des ressources et à remédier ainsi aux graves déficits de financement. Parallèlement aux cadres mondiaux, la mise en place de mécanismes régionaux de financement et la poursuite des progrès en matière d'amélioration des infrastructures transfrontalières restent des priorités.

42. En outre, en octobre 2025, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a mis en place un groupe d'experts de haut niveau chargé de formuler des recommandations visant à relever les défis liés à la coordination entre les pays sans littoral et les pays de transit.

D. Renforcement des capacités d'adaptation et de la résilience par rapport aux changements climatiques et aux catastrophes

43. L'inclusion de ce domaine prioritaire dans le Programme d'action d'Avaza reflète l'exposition accrue des pays africains en développement sans littoral aux catastrophes naturelles, due à des infrastructures peu résilientes ainsi qu'à des ressources budgétaires, des moyens d'intervention et des capacités d'adaptation limités. La situation géographique, les problèmes

¹⁰ Programme de développement des infrastructures en Afrique, « Overview of the transport sector » (en anglais seulement) (site consulté le 17 novembre 2025).

¹¹ Union internationale des télécommunications (UIT), « Individuals using the Internet », base de données DataHub. Disponible à l'adresse : <https://datahub.itu.int/data/?c=1&i=11624> (en anglais seulement) (site consulté le 3 décembre 2025).

structurels et le niveau de développement de ces pays accentuent encore leur exposition aux effets néfastes des changements climatiques.

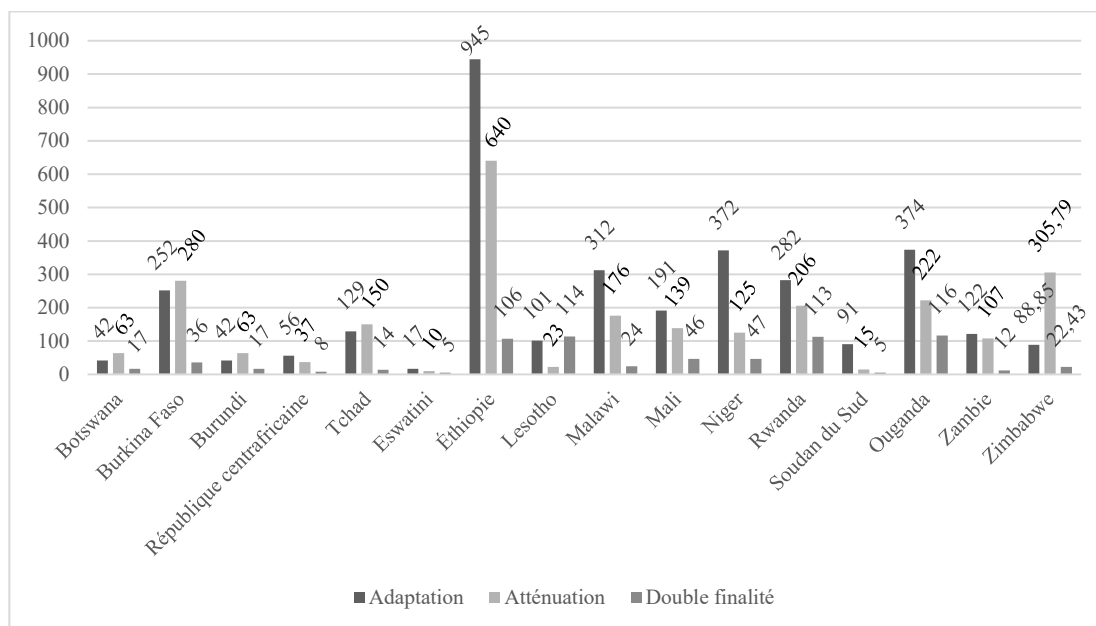
1. Financement de l'action climatique

44. Globalement, les flux de financement de l'action climatique à destination de l'Afrique ont augmenté de 48 %, passant d'environ 29,5 milliards de dollars en 2019 à environ 43,7 milliards de dollars en 2022¹². Au cours de la période 2019-2020, 49 % de ces financements ont été consacrés à l'atténuation, 39 % à l'adaptation, 11 % à des actions à double finalité et 1 % à des utilisations non précisées. Au cours de la période 2021-2022, toutefois, seule une proportion d'environ 23 % des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 dans le cadre des contributions déterminées au niveau national du continent a été mobilisée.

45. Comme indiqué à la figure XII, parmi les pays africains en développement sans littoral, l'Éthiopie a été la principale bénéficiaire du financement de l'action climatique au cours de la période 2019-2020, suivie de l'Ouganda, puis du Rwanda. À elle seule, l'Éthiopie a attiré près de 1 milliard de dollars pour l'adaptation et 640 millions de dollars pour l'atténuation. Des inégalités persistent toutefois dans la répartition de ces financements : au cours de la même période, l'Eswatini en a reçu le montant le plus faible, suivi du Botswana, puis de la République centrafricaine.

Figure XII

Financements de l'action climatique reçus par les pays africains en développement sans littoral, 2019-2020
(en millions de dollars)



Source : Climate Policy Initiative, « Data », Landscape of Climate Finance in Africa 2024. Disponible à l'adresse : www.climatepolicyinitiative.org/dataviz/landscape-of-climate-finance-in-africa-2024-interactive-data-tools/?utm (en anglais seulement) (site consulté le 2 décembre 2025).

2. Pertes et préjudices

46. Au cours de la période 2024-2025, l'appui apporté par la CEA aux gouvernements des pays africains, y compris ceux des pays en développement sans littoral, a été axé sur le renforcement des informations climatiques, l'amélioration de l'harmonisation des grandes orientations et l'accélération de

¹² Chavi Meattle et al., *Landscape of Climate Finance in Africa, 2024* (en anglais seulement) (San Francisco, Climate Policy Initiative, 2024).

la mise en œuvre. Cet appui a notamment pris la forme de production et de transfert de connaissances au moyen d'outils tels que le modèle de prévision des capacités et des rendements agricoles, initialement déployé au Malawi et au Zimbabwe, puis étendu à l'Eswatini. La CEA a également renforcé les capacités de prise en compte des pertes et préjudices en élaborant et en validant des lignes directrices relatives à l'évaluation des risques, des outils d'évaluation et des méthodes d'intégration des pertes et préjudices dans les contributions déterminées au niveau national. Ces actions ont aidé les États à faire face à l'aggravation des effets néfastes des changements climatiques, malgré la persistance du manque de données et l'utilisation inégale des éléments susmentionnés relatifs aux pertes et préjudices.

47. La CEA, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et l'Alliance panafricaine pour la justice climatique ont organisé conjointement la treizième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique, tenue à Addis-Abeba en septembre 2025, à laquelle ont participé des représentants de certains pays africains en développement sans littoral. Les participants se sont accordés sur des messages communs concernant la science, le financement et la transition juste, en amont de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Belém (Brésil) en novembre 2025.

48. En outre, au cours de la période considérée, la CEA a appuyé la création d'une alliance de l'Afrique australe sur les marchés du carbone. La Commission a également aidé les gouvernements à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, notamment en apportant un appui au Gouvernement zimbabwéen pour l'élaboration de sa troisième série de contributions.

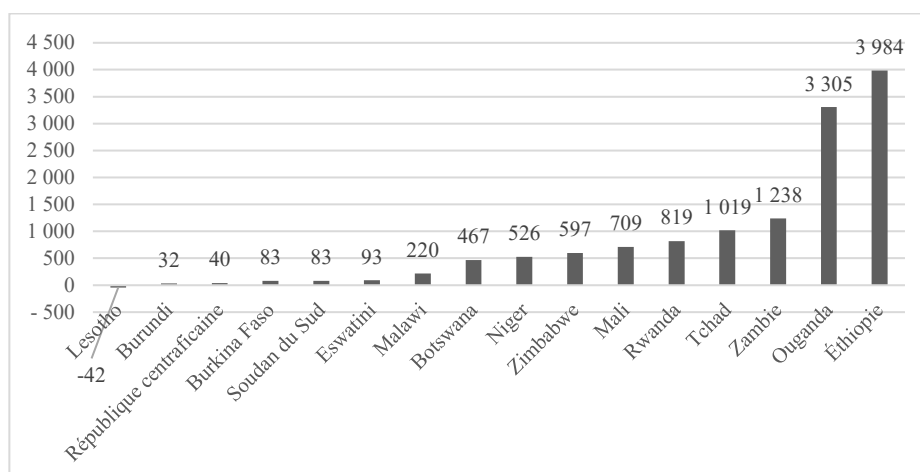
E. Moyens de mise en œuvre

49. Les gouvernements des pays africains en développement sans littoral continuent d'avoir un besoin urgent d'accéder à des ressources concessionnelles adéquates, provenant de sources internationales et nationales, les ressources actuelles étant insuffisantes pour répondre à la demande croissante d'investissements dans le commerce, les infrastructures, la transformation structurelle et les capacités d'adaptation. Le Programme d'action d'Avaza recense plusieurs sources susceptibles d'accroître sensiblement les ressources disponibles, à savoir : la mobilisation des ressources intérieures ; l'aide publique au développement et d'autres sources de financement extérieur ; les investissements étrangers directs (IED) ; les envois de fonds ; l'allègement de la dette et le financement à des conditions concessionnelles.

50. En 2024, les flux d'IED à destination des pays africains en développement sans littoral sont restés concentrés dans un nombre limité de pays. Comme indiqué à la figure XIII, l'Éthiopie et l'Ouganda ont représenté à eux seuls environ 55 % du total des entrées, avec des montants respectifs de 3,98 milliards et 3,31 milliards de dollars. Une répartition aussi inégale des investissements entrave la diversification, le développement des capacités productives et la croissance inclusive de certains pays africains en développement sans littoral. Au cours de la période 2023-2024, les flux d'IED à destination de la Zambie ont considérablement augmenté, sous l'effet de la restructuration de la dette opérée par le Gouvernement et des réformes visant à rétablir la stabilité macroéconomique¹³.

¹³ Banque mondiale, *Zambia: Country Private Sector Diagnostic* (en anglais seulement) (Washington, 2024).

Figure XIII
Flux nets d'investissement étranger direct
 (en millions de dollars)



Source : CNUCED, « Investissement étranger direct : flux et stock entrants et sortants, annuel », base de données UNCTADstat. Disponible à l'adresse : www.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.FdiFlowsStock (site consulté le 18 novembre 2025).

51. Les envois de fonds peuvent également constituer une source importante de ressources privées susceptible de stimuler la croissance des petites et moyennes entreprises. Ils jouent un rôle particulièrement déterminant au Lesotho, au Zimbabwe et au Burundi, où ils représentaient respectivement 20,9 %, 8,4 % et 7,7 % du PIB en 2024¹⁴.

52. Les recettes fiscales constituent la principale source de financement des services publics. Toutefois, parmi les 11 pays africains en développement sans littoral pour lesquels des données sont disponibles pour 2023, seuls le Lesotho (22,7 %), le Burkina Faso (19,5 %), le Mali (18,7 %), l'Eswatini (17,2 %) et la Zambie (16,7 %) ont enregistré des ratios impôts/PIB supérieurs à la moyenne africaine, qui s'établit à 16,1 %¹⁵. Il est donc clair que les gouvernements des pays africains en développement sans littoral doivent renforcer la mobilisation de ressources intérieures.

53. Une dette publique bien gérée peut soutenir le développement en servant de source de financement pour des investissements essentiels, notamment dans les infrastructures. Toutefois, des niveaux d'endettement élevés continuent de contraindre de nombreux pays africains en développement sans littoral, limitant les investissements et la transformation économique à long terme. Bien que les niveaux de dette publique aient diminué dans certains pays, plusieurs continuent de supporter une charge de la dette plus lourde qu'avant la pandémie de COVID-19 et présentent un risque élevé de difficultés financières. Dans le Programme d'action d'Avaza, ces difficultés sont prises en compte au moyen de mesures portant sur l'encouragement du financement concessionnel, l'allègement de la dette, la coopération internationale et la gestion saine de la

¹⁴ Banque mondiale, « Envois de fonds des travailleurs et rémunérations des salariés, reçus (% du PIB) », indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS> (site consulté le 18 décembre 2025).

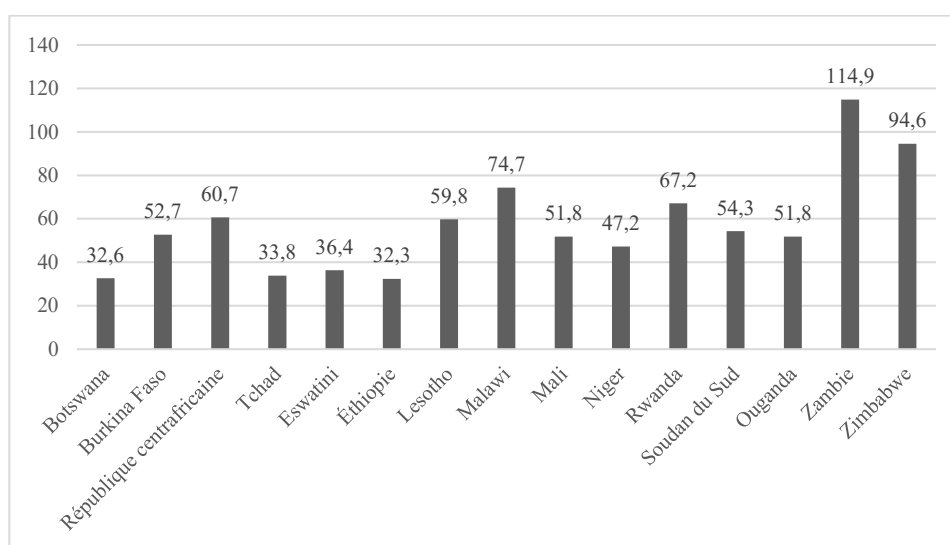
¹⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Tableaux comparatifs des Statistiques des recettes publiques en Afrique », base de données de l'Explorateur des données de l'OCDE. Disponible à l'adresse : [https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&fs\[0\]=Topic%2C1%7CTaxation%23TAX%23%7CGlobal%20tax%20revenues%23TAX_GTR%23&pg=0&fc=Topic&bp=true&snb=150&df\[ds\]=dsDisseminateFinalDMZ&df\[id\]=DSD_REV_COMP_AFRICA%40DF_RSAFRICA&df\[ag\]=OECD.CTP.TPS&dq=..S13..T..PT_B1GQA&lom=LASTNPERIODS&lo=10&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://data-explorer.oecd.org/vis?lc=en&fs[0]=Topic%2C1%7CTaxation%23TAX%23%7CGlobal%20tax%20revenues%23TAX_GTR%23&pg=0&fc=Topic&bp=true&snb=150&df[ds]=dsDisseminateFinalDMZ&df[id]=DSD_REV_COMP_AFRICA%40DF_RSAFRICA&df[ag]=OECD.CTP.TPS&dq=..S13..T..PT_B1GQA&lom=LASTNPERIODS&lo=10&to[TIME_PERIOD]=false) (site consulté le 22 novembre 2025).

dette, afin de soutenir le développement durable des pays en développement sans littoral.

54. Les ratios dette/PIB en 2024 de 15 pays africains en développement sans littoral sont présentés à la figure XIV. La Zambie et le Zimbabwe affichaient les ratios les plus élevés, supérieurs à 90 % ; les États présentant de tels niveaux sont exposés à un risque important de surendettement. À l'inverse, le Botswana, le Tchad, l'Eswatini et l'Éthiopie enregistraient tous des ratios inférieurs à 37 %. Une gestion prudente de la dette est déterminante pour la capacité des États à mettre en œuvre le Programme d'action d'Avaza, car des niveaux d'endettement élevés peuvent détourner des ressources de l'investissement dans la recherche et l'innovation, l'éducation et le développement des infrastructures.

Figure XIV

Dette publique exprimée en pourcentage du PIB, 2024
(en pourcentage)



Source : CNUCED, « Debt at a glance », A World of Debt. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/publication/world-of-debt/dashboard> (en anglais) (site consulté le 30 novembre 2025).

Remarque : les données relatives au Burundi ne sont pas disponibles.

IV. Conclusion et recommandations

55. Inspiré des résultats obtenus dans le cadre des programmes précédents visant à répondre aux besoins des pays en développement sans littoral, le Programme d'action d'Avaza constitue un cadre directeur essentiel dont les gouvernements de ces pays peuvent se servir pour accélérer leur développement et promouvoir une croissance inclusive et durable. Les pays africains en développement sans littoral continuent toutefois de faire face à des difficultés géographiques considérables qu'il leur faudra surmonter pour parvenir à une croissance économique durable.

56. Un an seulement après l'adoption du Programme d'action d'Avaza, la mise en œuvre en est encore à un stade précoce et, par conséquent, les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs demeurent limités. Un appui plus soutenu de la communauté internationale et des partenaires de développement est toutefois nécessaire de toute urgence, de même qu'un engagement ferme des gouvernements des pays africains en développement sans littoral et un renforcement de la coopération régionale.

57. Des engagements fermes, ainsi qu'une collaboration et des partenariats étroits entre les pays africains en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement, y compris la CEA, sont indispensables pour faire progresser les priorités essentielles. Celles-ci comprennent le renforcement des infrastructures, la facilitation accrue du commerce, le développement des capacités productives, la promotion de la résilience climatique, la mobilisation d'un appui financier et l'approfondissement de la coopération régionale.

58. Les gouvernements des pays africains en développement sans littoral sont encouragés à :

a) Renforcer les capacités nationales en matière de recherche et développement, tout en promouvant des mécanismes innovants de mobilisation des ressources intérieures afin de soutenir l'innovation et la croissance à long terme ;

b) Collaborer avec des partenaires internationaux à la mise en œuvre d'initiatives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation destinées aux jeunes et aux femmes, telles que des camps de codage, afin de renforcer les capacités dans les technologies émergentes et de favoriser l'émergence d'une génération d'innovateurs ;

c) Accélérer la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce, notamment la transformation numérique des procédures douanières et la modernisation des systèmes logistiques, en vue de réduire les coûts du commerce, de faciliter la circulation transfrontalière efficace des marchandises, d'améliorer l'efficacité des corridors et de renforcer la compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux.

59. Les gouvernements des pays de transit sont encouragés à renforcer la coopération en harmonisant leurs réglementations nationales avec l'obligation qui leur incombe d'autoriser le transit en provenance des pays en développement sans littoral, obligation découlant du droit fondamental à la liberté de transit consacré par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En respectant ce droit, les gouvernements des pays de transit accroîtront l'efficacité des corridors de transport et favoriseront l'intégration régionale du commerce.

60. La CEA est encouragée à :

a) Collaborer avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec les partenaires de développement, afin de continuer à appuyer les travaux du groupe d'experts de haut niveau chargés de recenser les contraintes et de formuler des recommandations concernant la liberté de transit des pays en développement sans littoral ;

b) Continuer d'aider les gouvernements des pays en développement sans littoral à accélérer la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

61. Les partenaires de développement sont encouragés à continuer d'aider les gouvernements des pays en développement sans littoral à améliorer l'accès au financement international de l'action climatique, en particulier au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, afin de renforcer leurs activités d'atténuation et d'adaptation, compte tenu de leur plus grande vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques.